

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 11 juillet 2022, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : MM Gérard Grenier, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers,  
Mmes Jocelyne Bérubé et Chantale Gagné, conseillères.

Sont absents : M. Gérald Ruel, conseiller, et Mme Valérie Simard, conseillère.

Nathalie Le Bescond est également présent à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres présents forment quorum.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon.

### **2022-07-161 NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu de nommer Madame Nathalie Le Bescond à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance du conseil.

**ADOPTÉE**

### **2022-07-162 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉE**

### **2022-07-163 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2022**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, en apportant le correctif suivant :

- La résolution numéro 2022-06-149 aurait dû se lire comme suit :

#### **2022-06-149 – DEMANDE DE CITATION HISTORIQUE – LOT 3 414 867**

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de citation historique du lot 3 414 867 afin d'effectuer la réfection de la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite. La base serait en béton et le tablier ainsi que le garde-corps seraient en bois, comme l'existant. Le tout tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉE**

### **2022-07-164 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

#### **1. Comptes payés :**

Journal des achats au 30 juin 2022	180 079,52 \$
Rapport mensuel des salaires	23 904,48 \$
Total des comptes payés :	<u>203 984,00 \$</u>

#### **2. Comptes à payer :**

Analyse des comptes à payer au 30 juin 2022	139 236,53 \$
Analyse des comptes pour des projets particuliers	28 783,12 \$
Total des comptes à payer :	<u>168 019,65 \$</u>

3. Le total des comptes est de : 372 003,65 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

**2022-07-165      AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #2 – LES ENTREPRISES  
L. MICHAUD ET FILS – RANG DES PIONNIERS (PHASE 2)**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu:

-D'autoriser le paiement du décompte no 2 au montant de 57 644.88 \$ taxes incluses à *Les Entreprises L. Michaud et Fils* dans le cadre du Projet - *Rang des Pionniers (Phase 2)*;

-D'effectuer le paiement du décompte no 2 à même le *Règlement d'emprunt numéro 203-2020*.

**ADOPTÉE**

**2022-07-166      AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉCEPTION DÉFINITIVE – VOIRIE  
RANG DIDIER**

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu:

-D'autoriser le paiement de la réception définitive des travaux de voirie du rang Didier, tel que recommandé par la *MRC de La Matapédia*, au montant de 114 023.59 \$ taxes incluses;

-D'effectuer le paiement de la réception définitive à même les fonds de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2022-07-167      RUE DU ROSAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'études de sécurité sur le territoire de la Municipalité, la rue du Rosaire indique un niveau de risque élevé quant à la sécurité des piétons;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs rencontres avec le comité *À pied, à vélo, ville active*, la *Sûreté du Québec*, le *Centre de Service scolaire des Monts-et-Marées* et la *MRC de La Matapédia* ont eu lieu afin d'évaluer les options qui s'offraient pour régulariser la situation critique;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a organisé deux rencontres publiques afin de présenter les deux scénarios retenus et permettre de connaître le point de vue de la population concernée;

**CONSIDÉRANT** que le *CSSMM (Centre de Service Scolaire des Monts-et-Marées)* effectueront des travaux majeurs de leur stationnement afin d'améliorer la sécurité de leurs élèves;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est consciente de l'impact qu'aura le réaménagement de la rue du Rosaire;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire mettre en priorité la sécurité des piétons et plus particulièrement, celle des élèves de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu que la Municipalité de Lac-au-Saumon aille de l'avant avec le réaménagement de la rue du Rosaire, à savoir :

- La rue du Rosaire sera à sens unique de la rue Industrielle jusqu'à la rue Dupont et double voie de la rue Dupont jusqu'à la rue de l'Église;
- Un trottoir sera aménagé du côté nord (vers le Parc du Centenaire) de la rue Industrielle jusqu'à la rue de l'Église.

Cette option permet une nette amélioration de la sécurité piétonnière et réduit les impacts sur les terrains des habitants de la rue du Rosaire.

#### ADOPTÉE

#### 2022-07-168 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2022 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 70 000\$ POUR LA CONSTRUCTION DES SERRES NORDIQUES 365

M. Patrick Bacon, conseiller, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 218-2022* concernant un emprunt de 70 000 \$ pour la construction des *Serres nordiques 365*.
- Dépose le projet du *Règlement numéro 218-2022* concernant un emprunt de 70 000 \$ pour la construction des *Serres nordiques 365*.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal selon l'horaire d'ouverture.

#### 2022-07-169 AVANCE POUR FONDS DE CAISSE – COMITÉ DU 125<sup>e</sup> DES ACADIENS

**CONSIDÉRANT** que du 5 au 7 août 2022 auront lieu les festivités pour souligner l'arrivée des Acadiens à Lac-au-Saumon ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que le comité organisateur ait différents fonds de caisse pour le service de bar ainsi que pour la vente de billets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu que la Municipalité de Lac-au-Saumon autorise une avance de fonds au montant de 3 860 \$ au comité organisateur afin de leur permettre un bon fonctionnement durant les festivités. Le tout sera remboursé à la Municipalité le lundi suivant.

#### ADOPTÉE

#### 2022-07-170 AJUSTEMENT DES PARTICIPATIONS AFFÉRENTES À L'ENTENTE DE LA PISCINE MUNICIPALE D'AMQUI

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à la contribution financière des municipalités de la MRC de La Matapédia au déficit d'opération de la piscine d'Amqui;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'audit réalisé par la firme *Mallette* conformément à l'article 10 de l'entente susmentionnée;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport établit la contribution de chacune des municipalités utilisatrices suivant les modalités de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport chiffre la contribution de la Municipalité de Lac-au-Saumon à 9 177 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'un paiement de 7 887 \$ a déjà été reçu en cours d'exercice;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par

M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le paiement supplémentaire de 1 290 \$ en lien avec l'ajustement des participations afférentes à l'entente de la piscine municipale d'Amqui.

#### ADOPTÉE

#### CONCOURS « BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2022 »

La MRC de La Matapédia lance officiellement le Concours « Bénévole de l'année 2022 » et invite les Matapédiennes et Matapédiens à déterminer la ou le bénévole de l'année de leur municipalité en vue de la Fête des Moissons qui aura lieu à l'automne.

En plus de proposer un bénévole de plus de 18 ans, nous vous invitons également à souligner l'implication bénévole d'un jeune de moins de 18 ans qui représente la relève bénévole de notre municipalité.

Pour plus de renseignements sur le concours, vous pouvez contacter le conseiller en développement local et territorial, Madame Michèle Pâquet.

#### **2022-07-171      OBVMR – PROGRAMME D'ENTRETIEN – JARDIN DE PLUIE**

**CONSIDÉRANT** qu'un jardin de pluie a été aménagé au site de débarcadère en 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'effectuer l'entretien des aménagements de gestion durable des eaux de pluie afin que ceux-ci soient fonctionnels;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu un devis de *l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche (OBVMR)* pour l'entretien des aménagements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu d'octroyer le contrat de l'entretien des aménagements de gestion durable des eaux de pluie à l'*OBVMR* pour la somme de 1 620 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

#### **2022-07-172      DEMANDE DE PIIA – LOT 3 413 918**

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 413 918 afin de permettre la construction d'un garage à un versant d'une dimension de 11' x 28' avec une porte avant de 14' x 8' et une porte arrière de 10' x 8'. Le tout revêtu d'un déclin en planche vertical de couleur brune avec une toiture en tôle émaillée brune. Le tout tel que recommandé par le CCU.

**ADOPTÉE**

#### **2022-07-173      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 3 414 807**

##### **MONSIEUR ALAIN FRADETTE SE RETIRE DE LA DÉLIBÉRATION**

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 3 414 807 afin de permettre qu'un patio situé au rez-de-chaussée et ne menant pas à un étage supérieur, empiète de plus de 2 m sur la marge de recul avant et ne respecte pas la distance minimale de 1,50 m d'une ligne de rue.

**ADOPTÉE**

#### **2022-07-174      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 575 819**

##### **MONSIEUR ALAIN FRADETTE SE RETIRE DE LA DÉLIBÉRATION**

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 5 575 819 afin de :

- Permettre le polycarbonate ondulé clair comme matériaux de revêtement de toiture pour un bâtiment à aire ouverte.
- Permettre qu'un abri soit implanté à une distance moindre que 3,00 m du bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

#### **DIVERS**

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)**

**2022-07-175      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu de lever la séance. Il est 20h50.

**ADOPTÉE**

---

Gérard Grenier  
Maire

---

Nathalie Le Bescond  
Directrice générale greffière-trésorière  
adjointe  
Secrétaire d'assemblée

*<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*